



Association Burkinabè des Domaines Internet

VOTRE PARTENAIRE MULTI-ACTEURS DE PROMOTION DE L'INTERNET AU BURKINA FASO

Ouagadougou, le 01/08/2024

N° 2024-C- /ABDI/SE

COMMUNIQUE

° ° ° ° ° ° ° ° ° °

DESACTIVATION DES NOMS DE DOMAINE NON A JOUR DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE ANNUELLE

° ° ° ° °

En application de la décision n° 2021-022/ARCEP/CR du 25/10/2021 et de la délibération n° 2024-004/ABDI/CA du 05/06/2024, l'Association Burkinabè des Domaines Internet (ABDI) porte à la connaissance des détenteurs de noms sous le domaine de premier niveau « .bf » que la **date limite de paiement de la redevance annuelle de renouvellement, initialement fixée au 31/12/2023 est reportée au 30/09/2024 à 23h59.**

Passé ce délai, les noms de domaine expirés seront désactivés avec pour conséquence l'indisponibilité des services électroniques associés tels que les sites web et la messagerie.

Afin d'éviter tout désagrément, tout titulaire de noms sous le domaine de premier niveau « .bf » est invité à vérifier l'état de validité de son nom de domaine à l'adresse <https://whois.registre.bf> et à prendre attache, au cas échéant, avec l'un des bureaux d'enregistrement accrédités de son choix pour le renouvellement. La liste de ces bureaux est disponible sur le site <https://abdi.bf/registrars> ou <https://www.registre.bf>. L'ABDI reste disponible pour assurer un service de qualité auprès de ces bureaux d'enregistrement accrédités.

A propos :

L'Association Burkinabè des Domaines Internet (ABDI) est une organisation de la société civile burkinabè, à but non lucratif, apolitique et laïque, créée par les acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication pour contribuer au développement de l'Internet au Burkina Faso.

Par délégation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), elle assure la fonction d'opérateur du registre des noms de domaine de premier niveau « .bf », la promotion de la migration vers IPv6 et la gestion du fonds de soutien au développement de l'Internet au Burkina Faso.

L'ABDI est administrée par une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration et un Secrétariat Exécutif. Trois Comités de concertations (Task Force IPv6, Utilisateurs et Bureaux d'enregistrement) mènent des réflexions sur des thématiques spécifiques et donnent des avis d'experts aux organes de pilotage et de gestion.

Le Secrétaire Exécutif

Izai TOE

Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts,
des Lettres et de la Communication